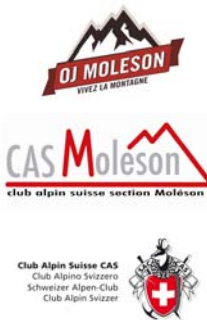


AJ Moléson



L'AJ en randonnée dans les préalpes, mars 2016



Camp d'été 2017, cabane de Moiry, escalade et haute montagne

L'alpinisme juvénile (AJ) en quelques mots

L'AJ offre aux enfants la possibilité de découvrir la pratique de la montagne par le plaisir, par le jeu et par l'effort librement consenti. L'expérience préalpine et alpine au travers d'un groupe implique d'une part un esprit de tolérance, et d'autre part une relation de confiance et d'estime réciproque.

Les activités de l'AJ, outre les joies sportives procurées, permettent à l'enfant de prendre confiance en lui, de développer sa sûreté de jugement, de faciliter ses prises de décision, d'apprendre à se fixer des buts et de renforcer son équilibre personnel.

• Buts

Les buts de l'AJ, tels que formulés par le CAS, visent avant tout à:

- contribuer au développement de l'enfant de façon harmonieuse;
- offrir la possibilité de découvrir l'alpinisme avant l'adolescence;
- promouvoir des comportements axés sur la prévention des accidents.

• Age requis

L'âge requis par le CAS pour la pratique de l'AJ est de **10 ans révolus au cours de l'année** où la demande d'adhésion est présentée. La transition à l'OJ (Organisation Jeunesse) devrait se faire de manière souple autour de l'âge de 14 ans.

• Sécurité

L'application des normes de sécurité est un principe fondamental de la pratique de la montagne. Elle reste donc le souci permanent des responsables de l'AJ. Dans cette optique, lors des sorties en montagne, la présence **d'au moins un adulte pour 3 enfants** est une exigence formelle non négociable.

• Assurances

L'enfant doit être assuré contre les accidents. D'autre part, tous les membres jeunesse (AJ / OJ) deviennent automatiquement et sans frais membres-donateurs de la REGA. Ils bénéficient ainsi de toutes les prestations de la REGA.

• Informations

Le responsable AJ ainsi que toute l'équipe d'encadrement se tiennent volontiers à disposition des parents, des enfants et des accompagnants qui souhaitent obtenir des informations supplémentaires en vue de leur participation aux activités de l'AJ.

Informations concernant les courses

Inscription

Pour les sorties d'un jour, l'inscription doit être effectuée auprès du chef de course (par téléphone ou e-mail) **au plus tard le mercredi précédant le jour de la course**. Veuillez toujours mentionner votre e-mail, afin que le responsable puisse vous envoyer le programme détaillé de la sortie.

En raison des impératifs liés à l'encadrement et au transport, les inscriptions tardives ne pourront en principe plus être prises en considération.

Pour le mur d'escalade (Porte de Morat) et pour le Pont de Pérolles, il n'y a pas d'inscription.

Pour les activités de plusieurs jours, le délai d'inscription est fixé une semaine avant le début de l'activité ou selon spécification.

Conditions de participation aux courses

Les courses et activités sont réparties en diverses catégories et demandent les exigences suivantes:

Tous:	tous les ajiens (groupes à niveau)
Cours de base (CB):	ajiens ayant participé au cours de base
Bons skieurs (BS):	ajiens capables de skier hors piste
Ajiens expérimentés (AE):	membre de l'AJ depuis 1 année minimum avec participation <u>régulière</u> aux courses
Année de naissance	les années de naissance sont précisées pour certaines activités (p. ex. courses de transition AJ/OJ, camp d'été, Pont de Pérolles) en fonction des difficultés. <u>A respecter SVP</u>

Lieu de rendez-vous et de retour des courses

Pour toutes les sorties **sans directive particulière**, le lieu de rendez-vous et de retour est le parking de la Chassotte. Pour le mur d'escalade de la Porte de Morat, les participants se rendent directement au mur.

L'heure du **retour** sera communiquée aux parents le jour même de la course.

Météo

Si la météo est incertaine, il y a lieu de se renseigner le matin même de la course **auprès du chef de course**.

Equipement de base

Souliers de marche, chaussons d'escalade ou baskets, habits de montagne, gants et bonnet, sac à dos, pique-nique pour la journée, lunettes de soleil, crème solaire, baudrier, casque, descendeur, anneau de cordelette, sangle, 3 mousquetons de sécurité, guêtres et chaussettes de rechange pour les courses sur neige, bâtons de ski pour les courses en raquettes.

Des baskets ne sont pas des chaussures adaptées pour la montagne. Le chef de course peut **refuser** de prendre un enfant mal équipé.

Emprunt de matériel

Les enfants qui participent régulièrement aux activités de l'AJ peuvent emprunter du matériel technique d'hiver et d'été la saison. Les cautions et taxes de prêt sont à payer en argent comptant.

Pour la saison d'hiver:

Le matériel prêté durant la saison d'hiver est composé d'un DVA, d'une pelle et d'une sonde (prix de Fr. 20.-, caution de Fr. 100.-). En cas de besoin, ce matériel peut aussi être prêté à la sortie.

Le matériel pourra être obtenu **en décembre**, lors de la soirée de distribution du matériel d'hiver (cf. programme). Il sera rendu **en avril**, lors de la soirée de retour du matériel d'hiver.

En 2017, nous avons pu acquérir, grâce au soutien de la fondation Helvetia, des skis de randonnée pour enfants, avec peaux, couteaux et bâtons. Ces skis seront prêtés pour la saison pour les ajiens qui les utilisent régulièrement (prix de Fr. 50.-, caution de Fr. 100.-).

Pour la saison d'été:

Le matériel prêté durant la saison d'été est composé d'un baudrier, de 3 mousquetons à vis, d'une cordelette et d'une sangle « Mammut » et d'un appareil d'assurage « Reverso » (prix de Fr. 20.-, caution de Fr. 100.-). Le matériel pourra être obtenu **en mai**, lors de la soirée de distribution du matériel d'été. Il sera restitué **en novembre**, lors de la soirée de retour du matériel d'été.

Quelques casques et des chaussons d'escalade sont également disponibles et sont prêtés soit à la saison, à la course (demande à faire au chef de course lors de l'inscription).

Par sa signature, le représentant légal endosse la responsabilité pour le matériel emprunté et garantit le respect de son utilisation. En effet, le matériel emprunté ne doit être utilisé que par l'enfant auquel il a été prêté, et uniquement pour les activités organisées par l'AJ Moléson ou pour des activités placées sous la responsabilité d'un moniteur compétent reconnu par notre section.

Groupe d'escalade sportive

Dans le cadre de la section Moléson du CAS, un entraînement hebdomadaire est organisé au mur d'escalade de la Porte de Morat. Cet entraînement est actuellement ouvert aux jeunes qui sont âgés de 13 ans ou plus, et qui participent aux activités AJ ou OJ depuis au moins une année. Le nombre de places est limité. Les participants s'inscrivent pour l'année entière, et la participation régulière aux entraînements est exigée. Une finance d'inscription supplémentaire de Fr. 200.- est demandée pour participer à cette activité, qui est indépendante des autres activités AJ et OJ.

Responsable du groupe d'escalade sportive:

Patrizia (Pia) Wyler, 079 964 74 93, wyler.patrizia@gmail.com

Réunion d'information pour les parents

Des réunions d'information pour les parents, sont organisés au moins une fois par année afin de présenter les activités et le fonctionnement de l'AJ. Ces réunions ont lieu au Chalet d'Arsent, dans le Stamm de l'OJ (Route d'Arsent 3, 1700 Fribourg). Les dates sont communiquées dans le programme des activités.



Bourse de matériel de montagne pour enfants

Lors des soirées de distribution du matériel d'hiver (décembre) et du matériel d'été (mai), les parents ont la possibilité de vendre du matériel inutilisé ou de se procurer du matériel d'occasion.

Chers ajiens chevronnés, nous attendons donc vos:

chaussures de randonnées, chaussons d'escalade, baudrier, casque, sac à dos, guêtres, souliers de ski, skis de randonnée, habits spécifiques à la montagne, ...

Contacts

Responsable AJ: Xavier Cudré Mauroux
e-mail: xcudremauroux@gmail.com
Tél.: 079 610 93 74

Resp. matériel AJ: Rachel Meconi
e-mail: rmeconi@hotmail.com
Tél.: 079 676 09 52



Nuit sous Igloo avec l'AJ en mars 2016